

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

SOYEZ PRÊTS POUR SEPTEMBRE 2026 !

ANTICIPEZ LA RÉFORME OBLIGATOIRE

La facturation électronique deviendra obligatoire pour toutes les entreprises à partir de septembre 2026.

Venez découvrir les obligations et démarches à prévoir :

**LUNDI 1^{ER} JUIN DE 9H À 12H
À AIX-LES-BAINS**

Conférence animée par la DGFIP et l'Ordre des Experts-Comptables :

- ✓ Comprendre la réforme de la facturation électronique : pour qui, quand, comment et pourquoi ?
- ✓ Les obligations pour toutes les entreprises (micro-entreprises, entreprises individuelles et sociétés)
- ✓ Comment se préparer à l'échéance de septembre 2026 ?

📍 Salle du conseil à Grand Lac - 1500 Boulevard Lepic,
73100 AIX-LES-BAINS

📄 Gratuit - Inscription obligatoire ici :



<https://bit.ly/40nUcFI>

